

Contexte

L'association Reims Rayonnement International (RRI) a été créée en 2017. Elle a pour objectif de gérer les échanges en tous domaines entre la ville de Reims et les villes jumelées et partenaires dont elle a la charge (Florence, Nagoya, Séville) ainsi que de gérer l'attribution des subventions municipales pour les échanges scolaires et sportifs entre la ville de Reims et ses autres villes jumelées et partenaires (Aix-la-Chapelle, Arlington, Bastogne, Brazzaville, Canterbury, Kutna Hora, Salzburg,)

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous adresser notre dossier de demande d'accompagnement afin de vous aider au mieux dans votre projet d'échange/voyage scolaire pour l'année civile 2025 que nous vous demanderons de remplir de la manière la plus précise possible.

Conditions

- Votre projet de séjour à l'étranger doit avoir été validé par la DAREIC
- Le financement, s'il est accordé, ne concerne que les voyages/ séjours dans les villes jumelées et partenaires de la ville de Reims pour ses établissements scolaires.
- Une convention liera votre établissement scolaire à RRI et vous vous engagez à :
 - utiliser le logo RRI
 - faire un compte-rendu détaillé de votre séjour à votre retour ainsi qu'un bilan comptable détaillant vos recettes et dépenses.
- Vous vous engagez à mener des actions de valorisation et de dissémination de votre séjour auprès des institutions rémoises.
- Les établissements bénéficiaires du financement adhéreront à RRI (l'adhésion de l'établissement scolaire est de 30€). Les établissements scolaires s'engagent à diffuser auprès des élèves bénéficiaires la possibilité d'adhérer gratuitement à l'association Reims Rayonnement International.

Après étude de votre dossier, le financement se fera sur la base d'un forfait, calculé notamment en fonction de la durée et de la nature du séjour ainsi que de la distance avec la ville jumelée.

Nous vous prions de noter que RRI exerce le droit d'apprécier au cas par cas les demandes qui lui auront été adressées, notamment au regard de l'historique des projets.

Le paiement se fera à l'agent comptable de l'établissement à votre retour, et ce dès réception du compte-rendu de votre séjour.

La date limite de retour des demandes de financement par les établissements est fixée au 2 décembre 2024 afin d'assurer dans les meilleures conditions l'instruction de ces demandes.

Contact : association.rr@gmail.com

Site internet : <https://www.reims-jumelages.com/>

Demande d'accompagnement financier 2025	
Nom de l'établissement scolaire	
Nom de l'enseignant en charge du séjour	
Adresse mail ou numéro de téléphone de contact	
Destination Nom du partenaire dans la ville jumelée (le cas échéant) Son adresse mail	
Moyen de transport utilisé pour vous y rendre	
Dates du séjour	
Y aura-t-il réciprocité ? Si oui à quelles dates ?	OUI NON
<u>Financement de votre séjour</u> Comment envisagez-vous de financer votre séjour ? Veuillez joindre un budget prévisionnel	

Nom et adresse mail du gestionnaire/ agent comptable	
Votre établissement est-il dans un quartier qui relève de la politique de la ville ?	OUI NON
Nombre d'élèves participant au séjour	
Décrivez les objectifs pédagogiques et culturels du séjour. Présentez-les sous forme de projet.	
Programme de votre séjour	
Vous devez remettre à RRI un <u>compte-rendu détaillé</u> de votre séjour. Sous quelle forme envisagez-vous de le faire ?	
Avez-vous déjà organisé ce séjour auparavant ? Si oui en quelle année ?	